Le Club de l'Epagneul Breton

affilié à la société centrale canine

Organise sa 44e EXPOSITION

Nationale d'Élevage et de Championnat

à partir de 8h

Dimanche 12 juin 2022

Parc Municipal
07600 Vals-les-Bains

Entrée Gratuite

Restauration sur place

Renseignements : Gilles BARBE - 06 08 07 71 41 - barbe-gilles@orange.fr

Engagements : Alain ROMAN - 06 15 38 23 08 - alain.roman0395@orange.fr

impressions FOMBON Aubenas IMPRIM'VERT

Règlement de l'organisation de l'exposition Nationale d'Elevage du Club de l'Epagneul Breton au Parc Municipal de Vals les Bains (07)

Article A - 1 : LIEU, DATES
L'exposition se tiendra au Parc Municipal de Vals-les-Bains le 12 juin 2022.

Article A - 2 : ARRIVEE ET JUGEMENTS
L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 heures. Les jugements commenceront à 9 heures précises et pourront être interrompus pour le déjeuner.

Article A - 3 : LOGEMENT
Les chiens pourront être installés dans des cages mises à disposition par les organisateurs. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

Article A - 4 : SORTIE DES CHIENS
La sortie des chiens s'effectuera après la désignation du Meilleur Sujet de l'exposition.

Article A - 5 : AFFICHAGE
Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage. Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite dans l'enceinte de l'exposition. Il est interdit de faire signer une pétition quel que soit son objet sans l'accord du Président de la société organisatrice.

Article A - 6 : SERVICE VETERINAIRE
Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tout pouvoir pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

Article A - 7 : ANNULATION
En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

Article A - 8 : ENGAGEMENTS
Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.
Ne seront admis à l'Exposition que les chiens inscrits en tant qu'Epagneuls Bretons par un organisme reconnu par la SCC et la FCI.
Seront refusés :
a) Les engagements « au poteau « le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.
b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de Lot d'Elevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris Pour les engagements en Lots d'Elevage ou Classe Elevage, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront préalablement être inscrits dans une classe individuelle [1] et en avoir acquitté le montant. Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition.

Article A - 9 : ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES :
CLASSE INTERMEDIAIRE (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail).
Pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.
CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail)
Pour les chiens âgés de quinze mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.
CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe ouverte)
Pour les chiens âgés de quinze mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC (photocopie à joindre à la feuille d'engagement). La récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements.
CLASSE BABY (facultative)
4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de race, du groupe, du jour…
PUPPY 6 à 9 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement.
CLASSE JEUNE
Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais non au CACS.
CLASSE CHAMPION
Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.
CLASSE VETERAN
Obligatoire à partir de 8 ans Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS.
CLASSE NE CONCOURANT PAS
Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.
LOT D'AFFIXE (pouvant être constitué au poteau)
Pour au minimum 3 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle [1], nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un collège de trois juges sur le ring d'honneur.
CLASSE REPRODUCTEUR
(Pouvant être constituée au poteau) Pour au minimum 3 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle (1), nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents et tous issus du même reproducteur qu'il soit mâle ou femelle. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un collège de trois juges sur le ring d'honneur.

Article A - 10 : REGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre du C.E.B.

Article A - 11 : CLOTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement parvenant après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

Article A – 12 : REFUS OU EXCLUSIONS
1° - Des engagements - La société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.
2° - Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :
a) ceux refusés par le Service Vétérinaire
b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
c) ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
d) ceux dont l'engagement « au poteau « serait demandé.

Article A - 13 : JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Article A - 14 : QUALIFICATIFS Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :
EXCELLENT : Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race - présenté en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant « de la classe « et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.
TRES BON : Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions - en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.
BON : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas importants.
SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.
DISQUALIFIE- Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge. Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant.
NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge. Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés Bon ou Suffisant ne pourront prétendre à un classement.

Article A - 15 : C.A.C.S. Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er EXCELLENT en classe Intermédiaire ou en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place. Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens après avoir vérifié qu'ils sont indemnes de dysplasie coxo-fémorale (stade A et B). Si le chien classé 2ème est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS après avoir vérifié qu'il est indemne de dysplasie coxo-fémorale (stade A et B). La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :
- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge, de ses origines, ou de son stade de dysplasie.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard. Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

Article A - 16 : RECLAMATIONS - Toutes les réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements puisque ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution d'un montant de 100€.
Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement.

Article A - 17 : SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :
- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien sans avoir obtenu l'accord des organisateurs par l'intermédiaire du secrétariat de l'exposition.

(1) Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby et Vétéran…

Vals-les-Bains / Une ville pétillante

En région Auvergne Rhône Alpes, situé au Sud-Est du département de l'Ardèche à quelques kilomètres d'Aubenas, Vals-les-Bains fait partie du parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Blotti au plus profond de la vallée de la Volane, Vals-les-Bains ne fait pas mystère de sa vocation de ville d'eau. Par plus de cent sources, l'eau pétille de toute part. La plus étonnante d'entre elles : l'Intermittente, jaillit toutes les six heures d'une vasque de prismes basaltiques. L'élément liquide est partout à Vals. La Volane, un torrent sauvage, donne avec générosité sa fraîcheur aux creux des rochers. Des sculptures et des fontaines de styles rappellent à chaque instant au promeneur que Vals est une ville d'eau.

Vals-les-Bains à l'architecture Art Déco distille une douceur de vivre incomparable. Le visiteur envoûté par son charme flâne avec ravissement dans son parc de trois hectares qui renferme de nombreuses essences, dont d'immenses séquoias et des cèdres centenaires.

Vals-les-Bains s'est aussi la Maison Champanhet, située au cœur du quartier historique. Elle invite le visiteur à un étonnant voyage culturel et patrimonial. Elle se veut lien entre les techniques d'autrefois et les aménagements muséographiques les plus récents, mais surtout lien entre l'Ardèche, ses habitants, et ceux qui les découvrent. C'est un hôtel particulier du XVII^{ème} siècle aux murs chargés d'histoire.

Vals-les-Bains dispose depuis le XIX^{e} siècle d'un établissement thermal. Récemment rénové, il offre un cadre accueillant et contemporain. L'entrée de l'établissement, lumineuse et spacieuse, offre un avant-goût du confort proposé aux curistes.

Connectez-vous à : www.aubenas-vals.com et choisisez « hébergements », vous aurez accès aux adresses des hôtels, gites et campings.

PROGRAMME NE 2022

Parc Municipal Vals les Bains

Vendredi 10 juin 2022 : à partir de 19 h00

Accueil des participants au restaurant « Le Relais de Saint Germain », N102, 07170 Saint Germain
Tél. : 04 75 94 74 98

Samedi 11 juin 2022

9h30 : Visites de Vals les Bains Rdv au Parc Municipal 07600 Vals les Bains,
13h00 : Repas pris sur le Parc Municipal de 07600 Vals les Bains,
14h30 : Réunion des Délégués du Club salle « Maison Sociale » à 07600 Vals les Bains
16h00 : Conférence sur la dysplasie par Philippe MIMOUNI salle « Maison Sociale » à 07600 Vals les Bains
17h00 : Assemblée générale salle « Maison Sociale » à 07600 Vals les Bains
19h00 : Vin d'honneur, Espace Deydier – Grande salle – 39 route de la Manufacture Royale 07200 UCEL
20h00 : Repas de gala, Espace Deydier – Grande salle – 39 route de la Manufacture Royale 07200 UCEL

Dimanche12 juin 2022 :

44e Exposition Nationale d'Elevage et de Championnat du Club de l'Epagneul Breton
Parc Municipal 07600 Vals les Bains
8h00 : Accueil des participants
9h00 : Début des jugements
11h30 : Inauguration officielle de l'exposition
11h30 à 14h30 : Restauration rapide sur place
14h30 : Ring d'honneur
17h30 : Clôture de la manifestation et transmission du flambeau aux organisateurs 2023
19h30 : Diner de clôture Espace Deydier – Grande salle – 39 route de la Manufacture Royale 07200 UCEL

Possibilité de Confirmation des chiens à partir de 9h30 le dimanche 12/06 (s'inscrire auprès de l'organisation)

Renseignements : Gilles BARBE 06 08 07 71 41 mail : barbe-gilles@orange.fr
Réservations : Alain ROMAN 06 15 38 23 08 mail : alain.roman0395@orange.fr

MENU

Vendredi 10 juin 2022 au soir

Relais Montfleury

Buffet d'entrée
Caillette chaude avec sauce tomate + Gratin dauphinois
Fromage
Moelleux aux châtaignes
Eau gazeuse (Vals) / Vin
Café

Samedi 11 Juin 2002 à midi

Traiteur Dimitri
Boucherie Villeneuvoise - Téléphone : 04 75 88 17 87

Rosette + pâte de poulet aux olives
Gardiane de taureau + riz
Dessert de saison
Eau gazeuse (Vals) / Vin
Café

Samedi 11 juin 2022 : repas de gala

Traiteur Chez Marti

Assortiment de charcuterie de pays et condiments (saucisson sec, jambonnette, caillette ardéchoise, jambon de pays)
Mijoté de veau de pays à la bière ardéchoise aux marrons + gratin de pomme de terre de vénaux en vivarais
Fromage de chèvre huile d'olive et amande effilées
Charlotte aux châtaignes de « Sabaton »
Eau gazeuse (Vals) / Vin
Café

Dimanche 12 juin 2022 à midi

Traiteur Dimitri
Boucherie Villeneuvoise : Téléphone : 04 75 88 17 87
Plateau Repas

Pâte de campagne + 1/2 caillette de pomme de terre
Rôti de porc cuit avec macédoine
1/2 fromage de chèvre
Dessert de saison
Eau gazeuse (Vals) / Vin
Café

Dimanche 12 juin 2022 le soir

Traiteur Dimitri
Boucherie Villeneuvoise téléphone : 04 75 88 17 87

1 tranche de terrine de châtaigne + 1/2 caillette aux herbes + salade verte
Porcelet à la broche + pomme de terre sautée + haricots vert
1/2 fromage de chèvre
Tarte aux pommes ou autre
Eau gazeuse (Vals) / Vin
Café

CLUB DE L'ÉPAGNEUL BRETON
44ème EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE ET DE CHAMPIONNAT
Parc Municipal 07600 Vals Les Bains

Dimanche 12 juin 2022

DEMANDE D'ENGAGEMENT (1 seul chien par feuille)

A expédier avec le montant des engagements à l'exposition à CEDIA « Nationale CEB » 67, Av. du Général Leclerc - 67202 WOLFISHEIM

Engagement en ligne possible sur le site Internet CEDIA

Règlement à l'ordre du CEB (pour les étrangers : règlement en euro uniquement, par mandat international, par virement bancaire, ou par chèque sur une banque française)

Les engagements sur photocopie sont acceptés. Joindre une enveloppe timbrée à votre nom et adresse pour l'accusé de réception

Clôture irrévocable des engagements : le 23 mai 2022

JURY : **Mâles blanc orange : Mme GESLIN. Femelles blanc orange : M. AMBEL.**
Mâles autres couleurs : M. JUIF. Femelles autres couleurs : M. CORRE.
Classes ne concourant pas pour le CACS : MM. LEVAUFRE / GARAND

Sexe : O Mâle O Femelle Couleur : O Blanc et Orange O Autres couleurs

Nom et affixe du chien .....

N° au livre d'origine .....

o LOF O Autre (préciser) :

Né(e) le : ..... Identification (tatouage ou puce) : ..... Dys : .....

Nom et affixe du père : .....

Nom et affixe de la mère : .....

Nom du producteur : .....

DEPISTAGE DE LA DYSPLASIE COXO FEMORALE :

Seuls les chiens classés A, B, ou C, pourront accéder aux prix. (4 premiers excellents) dans les classes concourant pour le CACS. Seuls les chiens dont le stade de dysplasie est A ou B pourront prétendre au CACS ou à la RCACS. Présentez le CR de dépistage à l'examen au juge en entrant sur le ring si pas **mentionné ci-dessus.**

Nom et prénom du propriétaire :

.....

Adresse et code postal :

.....

.....

E-mail : .....

Tél. mobile : .....

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus, j'accepte de façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition, dont j'ai pu prendre connaissance dans le bulletin N°125 du CEB de mars 2022.
De plus j'exonère spécialement et entièrement le CEB de toute responsabilité du fait d'accident (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenu à mon chien ou causé par moi-même ou les personnes m'accompagnant.
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.
Je déclare en outre ne faire partie d'aucune société canine ou club non affilié à la SCC ni d'aucun organisme non reconnu par la FCI.
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC. je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant la fin du jugement pour le meilleur sujet de l'exposition Nationale d'Élevage du CEB 2022.

Fait à : .....

Le : .....

Signature du propriétaire précédée de la mention « lu et approuvé »

Coordonnées bancaires :
Assoc. Club de l'Épagneul Breton – 22160 CALLAC
Domiciliation

Code établissement	Code guichet	Numéro du compte	Clé RIB
10206	00009	98345594116	46

IBAN : FR76 1020 6000 0998 3455 9411 646
Code BIC -code SWIFT : AGRIFRPP802

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

(Donnant droit au catalogue)

Pour engagement reçu avant le 14 mai 2022

1er chien (avec catalogue)	33 €	(reçu après le 14/05) :	40 €
2ème chien	27 €	(reçu après le 14/05) :	35 €
3ème chien	20 €	(reçu après le 14/05) :	25 €
4ème chien	10 €	(reçu après le 14/05) :	15 €
Suivants	5 €	(reçu après le 14/05) :	10 €

Classe élevage et lots d'élevage (3 chiens déjà engagés) GRATUIT

Confirmation : gratuite pour les chiens engagés.

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé (Voir définition des classes dans le règlement)

o **Intermédiaire** (15 à 24 mois)
o **Ouverte** (à partir de 15 mois)
o **Travail** (voir règlement)

Les classes ouverte, intermédiaire, travail concourent entre elles pour l'attribution du CACS (dysplasie : voir encadré plus haut)

o **Baby** (4 à 6 mois)
o **Puppy** (6 à 9 mois)
o **Jeune** (9 à 18 mois)
o **Champion de beauté** (voir règlement)
o **Vétéran** (à partir de 8 ans)
o **Lot d'affixe** (3 à 5 chiens du même affixe) GRATUIT
o **Classe reproducteur** (Géniteur + 3 à 5 « enfants ») GRATUIT
o **Confirmation du chien exposé :** GRATUIT

Paiement au nom de CEB. Précisez par :
o Mandat ou virement O Chèque O Autre

TOTAL.....

44ème NATIONALE D'ÉLEVAGE DU CLUB DE L'ÉPAGNEUL BRETON

Vals-les-Bains

Les 10, 11 et 12 juin 2022

Les tickets repas vous seront remis sur place

CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES INSCRIPTIONS LE 23 MAI 2022

Merci de nous signaler toutes sortes d'allergies ou intolérances

Remplissez en capitales d'imprimerie les deux premières lignes pour une meilleure lisibilité

Nom : .....Prénom : .....
Adresse postale : .....
.....
Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....
Téléphone : .....E-mail : .....

Vendredi 10 juin 2022

Repas du soir, accueil des participants à partir de 19 heures
« Le Relais Saint Germain » N102 07170 Saint Germain — 23 € X..... pers = ... €

Samedi 11 juin 2022

Matinée Visite gratuite de Vals les Bains, places à réserver ..... pers
Déjeuner, Sur le Parc Municipal de Vals les Bains — 20 € X..... pers = ... €
Dîner de gala, Salle « Espace Deydier » — 35 € X..... pers = ... €
Rte de la Manufacture 07200 Ucel

Dimanche 12 juin 2022

Déjeuner sur l'expo (non-stop de 11h30 à 14h30) — 17 € X ..... pers = ... €
Dîner de clôture, Salle « Espace Deydier » — 25 € X ..... pers = ... €
Rte de la Manufacture 07200 Ucel

TOTAL DES RÉSERVATIONS ..... €

RÈGLEMENT

- **Par chèque à l'ordre : du CEB,** joint à ce bon de réservation et expédié à :

Alain ROMAN : Les Agusas 07460 Saint Sauveur de Cruzières - Tél : 06 15 38 23 08

- **Par virement :** Intitulé du compte : Assoc. Club de l'Épagneul Breton

Code établissement	Code guichet	Numéro du compte	Clé RIB
10206	00009	98345594116	46

IBAN : FR76 1020 6000 0998 3455 9411 646 — Code BIC - Code SWIFT : AGRIFRPP802

Pour être accepté, tout engagement devra être accompagné de son règlement